

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2022/127

FINANCES LOCALES (7.5)

Subventions aux Associations

Envoyé en préfecture le 07/10/2022

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le

SLO

ID : 059-215902958-20220928-DEL127CM28922-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL

**des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022

L'An deux mille vingt-deux, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le vingt septembre deux mille vingt-deux.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 24 Absents ayant donné pouvoir : 10 Absent : 1

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ, M. BAILLEUL, Mme FLORQUIN-BLONDEL, M. DUHOO, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU, M. BURGHELLE,
Adjoints,

M. DENTENER, Mme FERLIN, Mme DELECOEUILLERIE, M. Philippe DUHAMEL,
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme PATOUX, M. MEIRLAND, Mme SCHOONHEERE, M. TIBERGHIE, M. COTTE, Mme BELVAL, Mme LIONET, Mme REYNAERT, M. PERLEIN (arrivé à 19H20)
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme SCHERRIER	qui a donné pouvoir à Mme SAUZEAU
Mme BOUQUET	qui a donné pouvoir à M. BELLEVAL
Mme ANDRE	qui a donné pouvoir à Mme FERLIN
M. FIOEN	qui a donné pouvoir à M. Gaël DUHAMEL
M. DELVA	qui a donné pouvoir à M. GRIMBER
M. DEVOS	qui a donné pouvoir à M. DENTENER
M. LECLERCQ	qui a donné pouvoir à M. DUHOO
Mme DEPELCHIN	qui a donné pouvoir à Mme LIONET
M. DECOOPMAN	qui a donné pouvoir à M. TIBERGHIE
Mme DAUCHEZ	qui a donné pouvoir à Mme REYNAERT

ABSENT :

M. DEBAECKER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Monsieur Adrian MEIRLAND

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 mars 2022 fixant le budget primitif de la Commune pour l'année 2022,

Considérant qu'il y a lieu de réaffirmer et de concrétiser le soutien de la Municipalité à la vie associative,

Considérant que le territoire de Flandre Intérieure accueillera l'édition 2023 des Championnats de France de Cyclisme sur Route,

Considérant que la Ville d'HAZEBROUCK sera « ville départ » des différentes épreuves de cette manifestation sportive programmée du 22 au 25 juin 2023,

Considérant que l'association « Cassel Cyclisme Organisation », dont le siège social est situé au 2790 chemin des Récollets à CASSEL (59670), sera en charge de l'organisation de cet événement de portée nationale,

Considérant que l'association concernée a bien déposé un dossier de demande de subvention,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Gaël DUHAMEL, Adjoint au Maire délégué à la Vie Associative,

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'accorder, au titre de l'année 2022, la subvention suivante :

- Association « Cassel Cyclisme Organisation » au titre de l'organisation des Championnats de France de Cyclisme sur Route 2023

30 000 €

étant entendu que cette dépense est inscrite au budget de la Commune, chapitre 65, article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à verser cette subvention à l'association précitée,

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier (notamment la convention portant sur les modalités d'attribution de cette subvention).

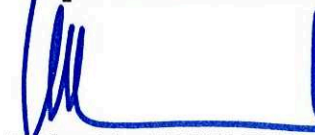
LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOpte à L'UNANIMITÉ
(34 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME**



**Le Maire,
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,**


Valentin BELLEVAL.